



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 12 AU 18 OCTOBRE SUR TIS ST-OUEN

LES ENGAGEMENTS DES LISTES FO

Nous nous engageons à agir :

• **pour la défense des emplois, des métiers et des activités :**

- maintien et développement des activités et des postes dans le périmètre Alstom,
- arrêt de la délocalisation des activités, que la direction a amplifié avec la régionalisation,
- plan d'embauche pour les prestataires, les apprentis, les stagiaires et les intérimaires ;

• **sur la question des salaires pour :**

- une augmentation générale des salaires pour toutes les catégories, y compris les ingénieurs et cadres et les ATAM V3, de façon à rattraper et maintenir le pouvoir d'achat, sans avoir à compter sur des primes aléatoires, ce que nous avons enfin obtenu en 2023 et qu'il faudra maintenir dans les années futures,
- de véritables progressions de carrière,
- des rattrapages salariaux de façon à supprimer les disparités salariales, notamment entre hommes et femmes,
- le respect des minimas conventionnels de salaire, le 13e mois devant être versé en plus du minimum, c'est-à-dire que le salaire mensuel doit être supérieur au minimum conventionnel annuel divisé par 12,
- la prise en charge par l'entreprise du « jour de solidarité » (lundi de pentecôte),
- l'extension de la prime d'ancienneté au-delà de 15 ans pour les ouvriers et les ATAM ;

• **sur les conditions de déplacement pour :**

- que les frais d'hébergement soient intégralement payés sur un compte d'entreprise ALSTOM et non sur un compte bancaire personnel,
- la revalorisation des indemnités de déplacements et l'instauration d'une prime journalière de déplacement,
- le voyage en classe affaires pour les longs trajets en avion (plus de 5 heures) ;

• **sur les conditions de travail pour :**

- la prévention des risques dits psycho-sociaux : nous nous engageons à être à l'écoute des collègues victimes de souffrance au travail, à les accompagner et à intervenir le cas échéant auprès des instances appropriées,
- préserver la surface disponible par poste de travail ainsi qu'un bureau fixe attribué pour chaque salarié qui le demande,
- régler les problèmes de climatisation et de chauffage,
- le respect de la réglementation en matière de sécurité et d'horaires de travail (notamment les nuits, WE, jours fériés),

• **sur la formation professionnelle pour :**

- l'accroissement du budget à 6% de la masse salariale,
- le développement des formations orientées "métiers" et des formations à nos systèmes et produits, notamment pour les nouveaux embauchés ;

• **pour la défense des cas individuels :**

- nous continuerons à intervenir pour défendre les salariés qui nous sollicitent sur leur cas individuel (salaires, notation, congés, heures supplémentaires non payées, etc.), ce que nous avons souvent fait avec succès.



je vote !

- **pour les œuvres sociales (CE, vacances...) et la restauration d'entreprise :**

- nous continuerons à participer activement au bureau du CSE, aux différentes commissions du CSE et à la commission restaurant pour l'amélioration des prestations proposées au personnel.
- nous proposons notamment :
 - d'élargir les possibilités de choix du personnel (colis ou chèque cadeau pour Noël, week-ends dans les villes européennes, circuits, matériels d'astronomie de dernière génération, DVDs, matériels photo/vidéo, ...),
 - la subvention des activités culturelles (musique, arts plastiques, théâtre, danse, ...) pour l'ouvrant droit, au même titre que les activités sportives,
 - la vente par le CSE de chèques culture subventionnés tout au long de l'année et le passage de l'âge limite de 22 à 24 ans pour les ayant-droit pour la billetterie, comme pour les voyages et les vacances en famille.
- nous demandons que le personnel soit informé du bilan d'activité détaillé de chaque commission.

COMPTE RENDU du MANDAT FO 2019 - 2023

FO s'est toujours efforcée de faire en sorte que l'unité syndicale se réalise sur les revendications du personnel avec la proposition d'actions communes. Parfois l'unité syndicale a été réalisée et parfois non. Dans ce dernier cas de figure, nous avons alors été amenés à mener nos combats seuls.

FO a notamment pris l'initiative de **soutenir les salariés du T&C** qui se plaignaient notamment d'heures supplémentaires non payées et d'une charge de travail énorme (> 54h/semaine, 6 nuits sur 7). FO a participé à l'élaboration d'un cahier de revendications remis à la Direction, a revu les calculs des fiches de paie de chaque salarié concerné, a soutenu les salariés en grève, a diffusé des tracts et a été à l'initiative d'une lettre intersyndicale à l'inspection du travail. Ces actions ont contraint la direction à satisfaire une bonne partie des revendications des salariés du T&C. Ce combat a également permis d'octroyer aux salariés hors T&C des primes en cas de travail les WE/JF/nuits.

Nous avons négocié et signé des accords d'établissement qui apportent un plus au personnel : accords sur l'équilibre travail et vie privée, accords sur les ponts, ...

Ces accords constituent des compromis que nous avons estimé favorables aux salariés.

Les représentants FO sont intervenus non seulement dans les commissions obligatoires du CSE (égalité professionnelle, formation professionnelle, logement) et à la CSSCT, mais aussi dans les commissions des actions sociales et culturelles et à la commission « restauration d'entreprise ».

Nous avons notamment contribué à :

- La mise en place des billetteries électroniques en ligne Disneyland, Parc Astérix et Puy-Du-Fou.
- Offrir au personnel un choix très large de voyages tant en matière de prix (séjours-club, circuits lointains) que de destinations, de séjours le WE par le biais de la commission VOYAGES-WE.
- Mettre en place des sorties culturelles sur des thèmes variés (visites guidées dans Paris, dans des musées, ...).
- proposer un large choix de matériels astronomique et astrophotographique, et des conférences scientifiques.

Notre bilan d'activité est téléchargeable sur l'onglet 'Elections professionnelles' sur <https://www.fo-sig.org/> Vous pourrez aussi trouver sur notre site (onglet 'congrés') notre **guide des congrés** qui intègre les dispositions propres à notre établissement.

LE RÔLE DU CSE

Le Comité Social et Economique (CSE) est la seule instance représentative du personnel. Le CSE désignera une Commission Santé Sécurité Conditions de Travail (CSSCT).

La fonction la plus visible du CSE est la gestion des activités sociales et culturelles. **Pourtant, le rôle principal du CSE est un rôle dit « économique » :** la Direction est tenue d'informer le CSE de la marche de l'entreprise et des dispositions relatives aux conditions d'existence du personnel ; le Code du travail impose à la Direction de consulter le CSE sur les transferts d'activités, sur les réorganisations, sur la situation salariale comparée des hommes et des femmes, sur la formation professionnelle, sur l'activité du service de santé au travail, sur le règlement intérieur, etc. Un Procès-Verbal de la réunion mensuelle est établi et signé par la direction et le secrétaire du CSE.

Ce sont les résultats électoraux au CSE qui établissent la représentativité des organisations syndicales et donc leur habilitation à négocier.

Les CSE des différents établissements d'Alstom Transport S.A. éliront des représentants au CSEC (CSE central).

Le CSE a repris les missions des anciens délégués du personnel à savoir présenter à la direction toutes les réclamations individuelles ou collectives des salariés, relatives :

- à l'application du Code du travail
- au contrat de travail du salarié (classifications et coefficients, horaires et durée du travail, lieu de travail) ...
- à l'application des conventions collectives et des accords collectifs applicables dans l'entreprise
- aux salaires
- à l'application de toutes les lois et/ou règlements concernant la protection sociale, l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

**Pour que votre voix compte,
Pour que vos droits comptent,
Pour changer la donne,**

VOTEZ FO

Attention : Une rature = une voix en moins !